

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 20 juin 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	Mme Isabelle BRACALE
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Didier MATRAS	M. Florent MONEYRON
Mme Agnès LAVEST	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Déolinda BOILON	M. Bernard FRASIAK
Mme Monique ROUGIER	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
Mme Catherine MORAND	Mme Laurence GONINET

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
Mme Aline ROCHE (à M. Jean-Philippe AUSSET)
M. Daniel PEYNON (à Mme Annick FORESTIER)
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
Mme Monique FERRIER (à M. Daniel DUVERT)
Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)
M. Bernard SAXER (à Mme Nicole BOUCHERAT)

Absents :

M. Julien THELLIER
Mme Marie-France BARRIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE –
DELEGUES COMMUNAUTAIRES - MODIFICATION

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES - MODIFICATION

- VU la démission de Madame Marie Evelyne TIZORIN, déléguée de la commune de Lempty ;
- VU la désignation de Madame Déolinda BOILON en tant que Maire de la commune de Lempty en date du 16 juin 2019 ;

Monsieur le Président rappelle que le 24 avril 2014, les trente-six membres de la Communauté de Communes "Entre Dore et Allier", élus par les Conseils Municipaux des Communes de BORT L'ETANG, BULHON, CREVANT-LAVEINE, CULHAT, LEMPTY, JOZE, LEZOUX, MOISSAT, ORLEAT, PESCHADOIRES, RAVEL, ST JEAN D'HEURS, SEYCHALLES ET VINZELLES, ont été installés.

Suite au remplacement d'un des deux délégués communautaires de la commune de Lempty, soit Mme TIZORIN par Mme BOILON, il convient de prendre en considération cette modification dans les commissions de travail et les différentes représentations de la commune de LEMPTY au sein de l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes PREND ACTE de la nouvelle composition du conseil communautaire.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 02 juillet 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.